

K20 à LIANCOURT SAINT PIERRE

Réunion de la CLIS du 23 septembre 2014

CLIS précédente : 4 décembre 2013

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ordre du jour – CLIS du 23/09/2014

Partie I

Présentation du bilan 2013
de l'exploitant

Partie II

Actions de l'inspection des installations classées

Partie III

Point sur les nuisances olfactives

Partie IV

Questions diverses

CLIS K20

ISDND de LIANCOURT SAINT PIERRE

Partie 1 :

Bilan 2013 de l'exploitant

Réunion de la CLIS du 23 septembre 2014

CLIS K20

ISDND de LIANCOURT SAINT PIERRE

Partie 2 :

Actions de l'inspection des installations classées

Réunion de la CLIS du 23 septembre 2014

L'action de l'inspection des installations classées

Les actes administratifs

Les instructions de dossier

➔ Dossier de demande de modification des conditions d'exploiter :

- mise en place d'un procédé bioréacteur sur les casiers de Liancourt 2 ;
- mise en place d'un bassin de stockage des perméats issus du traitement in-situ des lixiviats ;
- mise en œuvre d'une unité de valorisation thermique du biogaz par évaporation des perméats ;
- modification des conditions de gestion des eaux pluviales.

Dossier présenté lors de la CLIS du 04/12/2013

Présentation au CODERST du 07/05/2014

⇒ Arrêté préfectoral complémentaire du 22/05/2014

L'action de l'inspection des installations classées

L'inspection du 4 septembre 2014 (1)

→ Thèmes

Dispositions des arrêtés préfectoraux des 31/01/2008 et 22/05/2014 portant sur les thèmes suivants :

- Prévention des odeurs
- Gestion des lixiviats
- Gestion du biogaz

→ Constats et suites

- 6 écarts et 10 observations relevés
- Rapport en cours de validation

L'action de l'inspection des installations classées

L'inspection du 4 septembre 2014 (2)

→ Principaux écarts :

- Exploitation d'une alvéole dite n sans que l'alvéole n-2 et les précédentes n'aient fait l'objet de la couverture finale (présence d'une couverture intermédiaire).
L'exploitant doit fournir un échéancier de mise en conformité et, dans l'attente, démontrer l'étanchéité au gaz et à l'eau de la couverture intermédiaire
- La qualité des perméats n'a pas été contrôlée avant l'injection des perméats pour évaporation lors de la première campagne de traitement des lixiviats réalisée en 2014 (les contrôles réalisés après le début de l'injection ont conclu au respect des paramètres réglementaires). L'exploitant doit formuler des propositions de modalités de contrôle des perméats avant injection pour évaporation
- Le caractère non dangereux et le respect des critères d'admission du site n'ont pas été démontrés avant envoi des concentrats dans le massif de déchets lors de la première campagne de traitement des lixiviats réalisée en 2014 (dispositions imposées par l'arrêté préfectoral du 22/05/2014)

L'action de l'inspection des installations classées

L'inspection du 4 septembre 2014 (3)

→ Principales observations :

- Transmettre à l'inspection des installations classées dès réception les résultats des analyses de lixiviats accompagnés des éléments d'interprétation et des éventuelles mesures prises ou envisagées en conséquence pour prévenir les odeurs issues du bassin de stockage de lixiviats
- Dans le cadre de la gestion des odeurs issues du bassin de stockage de lixiviats, réduire la surface du bassin de stockage de lixiviats

CLIS K20

ISDND de LIANCOURT SAINT PIERRE

Partie 3 :

Point sur les nuisances olfactives

Réunion de la CLIS du 23 septembre 2014

CLIS K20

ISDND de LIANCOURT SAINT PIERRE

Partie 4 : Questions diverses

Réunion de la CLIS du 23 septembre 2014

Merci de votre attention

